

Délibération n°2024-009 du Conseil d'administration du 2 juillet 2024 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2024

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 31

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2024 joint à la présente délibération est adopté.

Votes pour : 30

Votes contre :

Abstention : 1

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio



Publicité et modalités de recours :

Affichage le	21/7/24	2024
Publication au registre des actes de l'Établissement le	21/7/	2024
Transmission au contrôle de légalité le	21/7/	2024
Délibération certifiée exécutoire le	17/7/	2024

Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°31 de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2024

Réuni en présentiel
De 9h40 à 12h45

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 12 mars 2024 à 9h40 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

Membres du Conseil d'administration présents :

Etablissements Membres

Mme Annick ALLAIGRE	Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
M. François CLANCHE	Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques
M. Antonin COHEN	Président de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme
M. Philippe GERVAIS-LAMBONY	Président de l'Université Paris Nanterre
M. Romain HURET	Président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
M. Michel HOCHMANN	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
Mme Christine NEAU-LEDUC	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille – Personnalité qualifiée
Mme Anastasia ILINE	Conseillère référendaire à la Cour des comptes – Personnalité qualifiée
M. Pierre-Paul ZALIO	Président de l'Établissement public Campus Condorcet – Personnalité qualifiée

Représentants Etat

Mme Johanna ETNER	Cheffe du secteur Sciences de l'Homme et de la Société – Représentante de l'État
Mme Delphine PAGES – EL KAROUI	Conseillère Prospective et Stratégie - Représentante de l'État

Représentants des Collectivités

Mme Katy BONTINCK	Conseillère métropolitaine – Métropole du Grand Paris
Mme Ling LENZI	8 ^{ème} Vice-présidente, Plaine Commune en charge du Projet Condorcet

Représentants des Professeurs

Mme Camille GOIRAND	Membre élue 'professeurs'
M. Fabrice VIRGILI	Membre élu 'professeurs'

Représentants des autres personnels EPCC

Mme Elsa NATHAN	Membre élu 'autres personnels'
Mme Stéphanie SANGAY	Membre élue 'autres personnels'

Représentants des autres personnels établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH	Membre élu 'autres personnels'
-----------------------	--------------------------------

Représentants des étudiants

Mme Ninon ALLAUX	Membre élu 'étudiant'
M. Baptiste BAILLY	Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Etablissements Membres

M. Fabrice BOUDJAABA	Représentant du Président du CNRS Pouvoir donné à M. Antonin COHEN
Mme Michelle BUBENICEK	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC
M. Christophe FOUQUERE	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord Pouvoir donné à M. Romain HURET
M. Philippe GERVAIS-LAMBONY	Président de l'Université Paris Nanterre Pouvoir donné à Mme Annick ALLAIGRE
M. Daniel MOUCHARD	Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle Pouvoir donné à Mme Christine NEAU-LEDUC



Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET	Directeur Général Lille3000 – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Antonin COHEN
M. Patrick GILLI	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO
Mme Marie ZINS	Professeur des universités – praticien hospitalier à l'Université Paris Cité – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO
Mme Hélène RUIZ-FABRI	Directrice de l'institut Max Planck Luxembourg – Personnalité qualifiée Pouvoir donnée à Mme Anastasia ILINE

Représentants des collectivités

M. Éric LEJOINDRE	Maire du 18 ^{ème} arrondissement de Paris Pouvoir donné à M. Romain HURET
Mme Marie-Françoise MESSEZ	14 ^{ème} maire-adjointe de la ville d'Aubervilliers Pouvoir donné à Mme Ling LENZI

Représentants des Professeurs

Mme Camille GOIRAND	Membre élue 'professeurs' Pouvoir donné à M. Thomas JEAN-JOSEPH
---------------------	--

Représentants des enseignants-chercheurs

M. Jonathan MARIE	Membre élu 'enseignants-chercheurs' Pouvoir donné à M. Fabrice VIRGILI
-------------------	---

Représentants des autres personnels établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE	Membre élue autres personnels' Pouvoir donné à Mme Stéphanie SANGAY
----------------------	--

Représentants des étudiants

Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY	Membre élu étudiants Pouvoir donné à Mme Ninon ALAUX
-------------------------	---

Excusé-es :

Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO	Conseiller régional, Région Île-de-France
-------------------------	---

Représentants des étudiants

M. Dominik ABBAS	Membre élu 'étudiants'
------------------	------------------------



Assistaient en outre à la séance :

Monsieur François TAVERNIER, Directeur général de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Jean-François DAGUES, Contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur Pascal PAIN, Agent Comptable de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène GOBERT, Directrice générale adjointe en charge des projets immobiliers

Madame Nathalie MAYET, Directrice des affaires générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Stéphanie GROUDIEV, Directrice de l'Humathèque

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Yohan BIHAN, Chargé d'études – affaires institutionnelles de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante des Affaires Générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Sylvie BRUNET, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance à 9 heures 40, en souhaitant la bienvenue aux présents, et notamment aux nouveaux administrateurs à qui il cède la parole pour se présenter.

Baptiste BAILLY, élu étudiant indique être doctorant en sociologie à l'IRIS (EHESS), au bâtiment de recherche sud.

Ninon ALAUX est également doctorante, dans le même laboratoire, à savoir l'IRIS, en deuxième année.

Elsa NATHAN prend la suite de Gérald GENIAUT. Elle est responsable de la communication digitale au sein du Campus Condorcet, en poste depuis 2014. Elle est aussi représentante du personnel au CSA.

François CLANCHE est Inspecteur général de l'INSEE, donc statisticien de métier. Il est à la tête de l'INED depuis le début de l'année 2024.

Pierre-Paul ZALIO, président signale aussi qu'au titre des personnalités qualifiées proposées par le ministère, Valérie PEUGEOT a pris d'autres engagements. Le ministère lui indiquera ultérieurement quelle personne il entend proposer pour lui succéder.

Après avoir énoncé les points inscrits à l'ordre du jour, il passe la parole au Directeur général qui fait état des pouvoirs.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 28 novembre 2023

Le procès-verbal n°30 de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 2023 est approuvé à la majorité (1 abstention).

2. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président rappelle les points d'actualité. Il souligne notamment le Festival « Printemps des Humanités » du 21 au 23 mars. La thématique qui a été choisie cette année par le comité éditorial, placé sous la responsabilité de Danielle TARTAKOWSKY, présidente du Conseil scientifique, est « Prendre soin ». Elle porte sur tous les rapports entre santé et démocratie.

Quelques 350 événements se sont déroulés depuis le mois de décembre, soit une tendance désormais de 800 à 900 événements par an.



Il indique que le 18 mars prochain se tiendra le jury pour désigner la future maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment siège de l'EPHE.

En dialogue avec le ministère de l'Enseignement supérieur, les sujets d'actualité sont de deux natures :

- 1) La traduction du projet d'établissement dans un contrat pluriannuel.

Un projet a été présenté, avec une vingtaine de chantiers. Un certain nombre d'entre eux appellent une contractualisation sur des objectifs à atteindre, voire des moyens supplémentaires qui seraient nécessaires. La discussion en la matière commencera le 18 mars prochain avec la DGÉSIP.

- 2) L'autonomie de gestion.

L'EPCC a été avisé une dizaine de jours de la version finale du rapport IGÉSR, qui avait été saisie pour auditer l'établissement.

Ce rapport IGÉSR avait été souhaité eu égard au déploiement complet de l'autonomie de gestion. Il s'agit d'une modification assez profonde de la structure d'emplois de l'établissement, avec donc un impact sur le socle de masse salariale qui passerait de l'ordre de 8,5 M€ à plus de 12 M€.

(Arrivée de Mme Christine NEAU-LEDUC.)

Il est à rappeler que le projet d'établissement compte trois chapitres : « Construire et faire campus », « Appuyer et animer les coopérations entre les membres », « Positionner Condorcet au service de toutes les SHS ».

Les actualités au chapitre « Construire et faire Campus » sont de plusieurs ordres.

- L'EPCC s'était engagé à renforcer la représentation étudiante, et notamment des critères de résidence des étudiants et doctorants sur le Campus. L'arrivée de Baptiste BAILLY, d'Anaïs VIDAL-JAUMARY, de Ninon ALAUX et bientôt de Dominik ABBAS constitue un premier pas. Les élus ont indiqué être sensibles à ce qu'une réflexion soit engagée sur les modalités d'élection, donc d'autres évolutions pourraient intervenir.
- Faire Campus s'est traduit par une amélioration de la signalétique en cours de déploiement.
- Dans le cadre du pôle socio-médical, un mandat a été donné par le Bureau au docteur Muriel Prudhomme lors du Bureau du 19 décembre 2023, afin de travailler à la mise en place d'un centre de santé étudiants.
- La campagne de budget participatif a été largement visible sur le Campus par une série de flyers, QR Code verts. Elle donnera lieu à un vote des résidents, et le Comité de site aura à trancher prochainement.
- La végétalisation est en route avec la plantation le 19 février 2024 de 10 arbres supplémentaires.

De plus, un travail est en cours avec Plaine Commune sur la révision du PLUi et l'inscription au PLUi des deux jardins qui constituent une aliénation de la capacité foncière de l'État à construire en petite couronne à quelques mètres d'une station de métro. Il convient de remercier le ministère pour avoir accompagné ce processus. Il est à noter que le président de Plaine Commune a relevé que l'EPCC était le seul à être venu avec une demande d'aliénation de capacité à construire dans le périmètre.

Au chapitre « Appuyer et animer les coopérations entre les membres », plusieurs actualités sont aussi à souligner :

- Le lancement de l'appel à projets sur l'Hôtel à Projets. Les 4 projets lauréats pour être hébergés, étaient de très grande qualité :
 - lié au laboratoire INED, à l'Institut des mondes africains (IMAF) et au Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS), un travail sur la radio et la télévision en Outre-mer, notamment en Guyane et à Mayotte.
 - porté par le Centre Population et Développement (CPED), un travail sur les communautés des territoires en Inde.

- porté par le Centre Jean-Babillon et l'École des chartes, le travail sur la modélisation et les transmissions des textes manuscrits perdus d'Europe médiévale.
- au titre des opérations nationales de participation aux infrastructures européennes, l'amorçage du projet OPERAS.
- Au titre des partenaires, un projet avait été soumis par la tutelle sur la perspective de l'hébergement de la Délégation francilienne de soutien à la recherche de l'Institut de recherche pour le développement. La PDG de l'IRD a manifesté explicitement devant le Bureau sa volonté de devenir membre du Campus. C'est une question qu'il a indiquée à la Ministre, puisqu'elle suppose non seulement un avis des membres, un vote du Conseil d'administration, mais aussi un avis de la tutelle.
- Au titre des coopérations entre les membres, il convient de souligner les événements les plus marquants, notamment :
 - l'exposition « Figures militantes du sport populaire » est le fruit d'une collaboration CHS (CNRS, Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Campus Condorcet, avec l'appui des collectivités locales.
 - Littérature et nouvelles relations : « Peut-on parler d'une dimension relationnelle de la littérature contemporaine ? », porté par l'EHESS-CNRS et le CRAL.
 - Ciné-séminaire Afrique à l'Humathèque, porté par l'IMAF et le Centre d'histoire sociale.
 - Regards sur l'exil que l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne a organisé avec l'Union des étudiants exilés, associés à l'ICM, dans le but de donner la parole à des personnes exilées, parmi lesquelles d'anciens étudiants des formations Passerelle.
 - Le colloque « Respirer. Perspectives transversales en SHS sur l'air », avec la Chaire Santé-SHS de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le Centre Alexandre-Koyré et le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS, Paris 1).
 - Le colloque « Route barrée/Barrer la route. A propos de l'interruption dans les territoires extractifs » par les Mondes américains (EHESS, CNRS, Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris Nanterre).
 - A l'initiative de l'EHESS, un débat sur « Israël-Palestine : penser le conflit d'hier à aujourd'hui ». Une initiative à la fois courageuse et nécessaire.
 - A l'initiative du Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron, le colloque « Les échos des mouvements sociaux ».
 - A l'initiative de l'Humathèque, l'exposition sur Missak et Mélinée Manouchian au Panthéon.
 - Le début du second semestre pour l'UXIL. Il sera sans doute nécessaire d'avoir un échange avec le Conseil d'administration dans une séance ultérieure pour savoir ce qu'il conviendra de faire du programme UXIL et de l'ensemble des initiatives qui sont prises (accueil de l'Union des étudiants exilés à l'EAC, programme UXIL, l'avenir du programme Pause).
- D'autres évènements sont à venir :
 - Colloque international de l'IC Migrations « Diaspora(s) arménienne(s) en mouvement ; espaces, acteurs et pratiques au XXIe siècle ».
 - Le Festival Printemps des Humanités du 21 au 23 mars. Dans ce cadre, il est prévu 21 débats, 3 expositions et 3 concerts, avec tous les jours une carte blanche à la « Jeune recherche » des doctorants. La programmation scientifique est riche.

Sur chacun de ces évènements, tous les membres du Campus peuvent être considérés comme impliqués.

Ces points d'actualité témoignent d'un campus qui désormais porte ses fruits. Cet engagement collectif mérite d'être salué, reconnu et vu par un public divers, à la fois de proximité territoriale, de Paris, du monde académique et du grand public.

Katy BONTINCK rappelle qu'elle est première adjointe au maire de Saint-Denis, même si elle siège au Conseil d'administration au titre de la Métropole du Grand Paris.

Elle remercie le Président de l'EPCC pour ce panorama des évènements. Elle souligne la recherche d'ouverture sur le territoire, sur les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers particulièrement, avec la recherche d'association et de partage avec les habitants.

Notamment, le Printemps des Humanités sera ouvert à tout public. À ce titre, le dernier journal municipal de la ville de Saint-Denis y consacre une page. La municipalité va donc beaucoup relayer ce festival. Elle sait que ce sera aussi le cas du côté d'Aubervilliers, notamment sur la thématique qui a été choisie autour du prendre soin.

En tant qu'élue, elle se permet de mentionner qu'elle va aller après ce Conseil d'administration au centre hospitalier de Saint-Denis, qui présente en avant-première « La Traversée », un podcast qui a été réalisé avec les soignants de l'hôpital, confrontés aux modifications des rites de fin de vie pendant le Covid, notamment du fait de l'absence des familles auprès des personnes en réanimation. Ce sera un temps fort, avec sûrement des liens à faire par rapport à ces travaux qui ont été conduits. D'ores et déjà, elle sait qu'il existe déjà beaucoup de passerelles avec le Campus Condorcet.

Delphine PAGES-EL KAROUI mentionne qu'il s'agit d'établir un contrat issu du projet d'établissement. Celui-ci sera de type hybride : comme pour les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), des moyens lui seront associés ; en revanche sa durée sera de 5 ans, et non de 3 ans comme pour les COMP. Le détail sera précisé ultérieurement par la Directrice Générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle.

Pierre-Paul ZALIO, président remercie pour ces nouvelles.

Annick ALLAIGRE souhaite partager une information qui ne concerne pas directement le Campus Condorcet, mais qui est une belle consécration : la doctorante qui a obtenu le prix du meilleur film de court métrage documentaire est étudiante à EUR ArTeC. Elle travaille sous la direction de Cécile Sorin, de Paris 8. Son film passe au cinéma l'Écran (à Saint-Denis).

3. Compte financier de l'exercice 2023 (vote)

Pierre-Paul ZALIO indique que les administrateurs vont avoir une présentation de l'exécution budgétaire sous deux regards : d'une part, le constat des encaissements et des décaissements de l'établissement ; d'autre part, toutes les écritures générées en 2023 par l'établissement. Il passe donc tout d'abord la parole au Directeur des Affaires financières pour la présentation du compte de gestion 2023.

Antoine ASTORG indique que l'exécution 2023 s'élève en dépenses à 37,9 M€ et en recettes à 35,7 M€, soit un résultat budgétaire déficitaire de -2,2 M€.

Cette exécution 2023 porte les effets de l'intégration à l'EPCC d'agents qui étaient jusque-là mis à disposition. Elle est également marquée par l'importance des dépenses liées aux opérations immobilières.

L'année 2023 enregistre un fort taux d'exécution par rapport au budget rectificatif d'atterrissage voté en novembre.

S'agissant des dépenses, les principaux écarts concernent les dépenses d'investissement, c'est-à-dire celles relatives aux opérations de construction, avec un recalage par rapport au budget rectificatif d'atterrissage de -4,4 M€.

Les ressources de l'établissement sont composées à 55 % par des ressources fléchées et à 45 % par des ressources globalisées.

Les ressources globalisées sont en augmentation de 0,7 M€ par rapport au budget rectificatif d'atterrissage sous l'effet de l'encaissement de l'accompagnement de l'État au titre des surcoûts énergétiques pour +2,6 M€. Dans l'autre sens, des décalages sont intervenus entre l'émission des titres 2023 et leur encaissement pour -2,3 M€ (notamment des facturations tardives des contributions des membres).

Concernant les ressources fléchées, en exécution comme au budget rectificatif d'atterrissage, l'EPCC n'a pas fait appel à la subvention Région Île-de-France sur l'opération Porte de la Chapelle. Cet appel est programmé pour 2024.

En 2022, un fonds de compensation de 275 M€ a été mis en place au titre des surcoûts énergétiques, pour aider les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il a été prolongé en 2023, avec une augmentation à 350 M€.

A ce titre, l'EPCC a encaissé 2,6 M€. L'EPCC a constaté des surcoûts énergétiques à hauteur de 1,6 M€ et a utilisé cette dotation complémentaire à cette hauteur. Cette utilisation conduit à réduire la facture de contribution des membres au titre de la convention d'occupation de 1,6 M€. Le solde de 1 M€ sera imputé sur la facture de Convention d'occupation 2024 qui sera adressée aux membres.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 5 M€, soit une très forte hausse par rapport à 2022 : +3 M€. Le taux d'exécution est très important : 97 %. Ces dépenses connaissent une augmentation liée pour 1,1 M€ aux variations de l'effectif de 2023, avec la reprise des personnels EHESS qui étaient auparavant mis à disposition et avec l'extension en année pleine des recrutements de 2022 pour 0,3 M€. S'ajoutent à ces deux effets l'extension en année pleine des mesures de 2022 pour 0,08 M€, les mesures de 2023 pour 0,1 M€, la variation du CAS Pension pour 0,1 M€ et la variation des autres dépenses de personnel pour 0,3 M€. Il s'agit là très majoritairement des dépenses liées aux vacataires dans le cadre du rééquipement de l'Humathèque.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 M€ contre 15,5 M€ au budget rectificatif d'atterrissage, avec un taux d'exécution de 90 %, donc très sensiblement supérieur aux années précédentes (2022 et 2021).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,8 M€, en retrait de 4 M€ par rapport au budget rectificatif d'atterrissage, compte tenu du développement de l'opération Porte de la Chapelle. Cette opération a connu une montée en puissance au cours de l'exercice 2023, avec un niveau final de dépenses de 16 M€. Ces dépenses continueront de croître au cours de l'exercice 2024, au rythme du développement du chantier de l'opération.

Le solde budgétaire est donc déficitaire de 2,2 M€, compte tenu du remboursement de l'emprunt souscrit auprès de la Banque européenne d'investissement à hauteur de 3,7 M€ pour l'année 2023 et des opérations au nom et pour le compte de tiers que sont Biblissima+ et les opérations de TVA.

Le prélèvement de la trésorerie est donc de 3,1 M€, soit 5,5 M€ sur la trésorerie fléchée (opérations de construction) et un abondement de la trésorerie non fléchée de 2,4 M€, qui est essentiellement constitué par la dotation complémentaire de l'État au titre des surcoûts énergétiques (2,6 M€).

Le résultat comptable est déficitaire à -459 k€. Les flux de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à -2,3 M€, auxquels s'ajoutent les flux de trésorerie liés à l'investissement de 16 M€. Ainsi, les flux de trésorerie de financement aboutissent à 15,6 M€, soit donc une variation de trésorerie issue de ces trois flux de -3,1 M€.

La trésorerie de l'EPCC s'élève à 102 M€, dont 75 M€ de trésorerie fléchée. Elle est abondante et est liée au cycle de financement de l'EPCC, qui encaisse à l'avance des contributions importantes de ses financeurs (État, ANR et collectivités locales) et décaisse à l'avancement des chantiers, avec plusieurs années de décalage et selon un modèle de soutenabilité financière.

La trésorerie permet également à l'EPCC de faire face au remboursement de ses dettes, notamment de ses dettes financières auprès du partenaire Sérendicité et de la BEI. Pour leur plus grande part, les fonds propres et la trésorerie sont déjà préemptés pour des opérations pluriannuelles de construction.

Les restes à payer budgétaires s'élèvent à 108 M€ et sont très largement constitués par la dette vis-à-vis du partenaire Sérendicité et des engagements pris au titre de l'opération Porte de la Chapelle. A ces restes à payer budgétaires, s'ajoute le solde restant dû de l'emprunt BEI de 80 M€ à fin 2023, pour un total de 188 M€ à fin 2023.

Pierre-Paul ZALIO passe donc la parole à l'Agent comptable.

Pascal PAIN présente la situation patrimoniale de l'établissement au terme de la gestion 2023.

Il revient préalablement sur la différence entre l'exposé du DAF basé sur les flux de trésorerie, et ce qu'il va expliquer de la situation patrimoniale, basée sur une comptabilité générale, qui tient compte du fait générateur pour rattacher ou pas les opérations à l'exercice 2023. Il précise que ce sera la comptabilité générale qui sera soumise l'année prochaine à la certification du commissaire aux comptes.

Le résultat comptable est en dégradation, passant de 3,6 M€ en 2022 à -460 000 € en 2023. Cette dégradation est le résultat d'une augmentation des charges beaucoup plus importante que celle des produits : 33 % versus 7 %.

Il propose de passer en revue les postes un à un, afin d'expliquer les principales variations.

Les produits

Les subventions augmentent de 11 %, essentiellement en lien avec l'augmentation de la subvention pour charge de service public (+1,8 M€) du fait :

- d'un ajustement de la masse salariale suite au transfert et à la création d'emplois (+1,5 M€) ;
- d'un accompagnement de l'État pour les surcoûts énergétiques (+2,6 M€) ;
- de la non-reconduction de plusieurs actions spécifiques ;
- du versement d'avance en 2022 d'un financement qui devait être rattaché à 2023, avec un effet de -1,5 M€.

Les produits directs d'activité augmentent de 8 %, sous l'effet de l'augmentation des contributions des membres au titre de la convention d'occupation (régularisation sans impact budgétaire pour les membres).

Les autres produits baissent assez sensiblement de -85 %. Cette diminution s'explique par des difficultés de rattachement de produits.

- En 2022, ont été facturées des pénalités de 2021 au titulaire du contrat de PPP puisqu'il n'a pas respecté des critères de performance auxquels il s'était engagé. Toutefois, ces pénalités auraient dû être rattachées à l'exercice 2021 pour 1,4 M€.
- En 2023, est rattrapée la facturation des pénalités de 2022 pour 3 M€, et sont facturées les pénalités de 2023 pour 0,5 M€. Comme les 3 M€ ne sont pas un produit de l'exercice 2023, l'effet de la comptabilisation a été neutralisé en imputant directement les capitaux propres. Ce montant ne se retrouve donc pas dans le compte de résultat pour éviter d'en fausser la lecture. En revanche, les pénalités de 2023 sont bien passées en compte de résultat à hauteur de 0,5 M€.

Les reprises sur amortissements et provisions augmentent de 42 %. Le pourcentage est important, mais l'impact en valeur absolue est faible.

Les charges

Les achats et consommations augmentent de 11 % :

- principalement en raison d'une facture d'électricité 2022 reçue en 2023, qui n'avait pas été recensée dans le cadre des charges à payer. Pour éviter une nouvelle fois de fausser la lecture du résultat 2023, cette facture d'électricité, qui était non négligeable (1,5 M€), a été payée mais neutralisée dans le compte de résultat 2023.
- un effet prix sur l'énergie. À noter que le gros de l'augmentation avait été supporté par l'exercice 2022 (facteur x3 par rapport à 2021).

La masse salariale a augmenté très fortement (61 %), sous l'effet d'une augmentation des effectifs, en passant de 50 à 73 ETP, d'un recours plus important aux vacataires (+300 000 €) et des mesures salariales 2023 (+100 000 €).

Les dotations aux amortissements et provisions sont aussi en forte augmentation : +157 %, en raison de deux facteurs principaux :

- le provisionnement en 2023 des travaux de réhabilitation suite aux dégradations des locaux de l'EHESS subies en 2022 (700 000 €).
- le provisionnement de certaines créances pour 1,7 M€. Une négociation a été engagée avec le partenaire pour signer un protocole.

Les intérêts de la dette sont en légère baisse de 3 %, conformément à l'évolution naturelle de la dette, puisque l'EPCC rembourse son capital sur l'emprunt principal à la BEI à annuité constante (à savoir plus d'intérêts en début d'amortissement qu'à la fin).

Pour avoir une analyse de l'équilibre financier, il faut partir du résultat de -460 k€. En le corrigeant de tous les flux qui ne donnent pas lieu à encaissement et décaissement, la capacité d'autofinancement est de 2,5 M€. Elle permet de contribuer au financement des investissements.

Les investissements s'élèvent à 16,3 M€ (il s'agit essentiellement du chantier de construction du site de la Chapelle).

Il faut également rembourser les deux emprunts, celui souscrit auprès de la BEI pour 97 M€ et celui souscrit auprès du partenaire Sérendicité pour 50 M€. Ces deux emplois (investissement et remboursement d'emprunt) sont autofinancés à hauteur de 2,5 M€ et financés par des subventions externes des partenaires pour 21,8 M€.

Viennent s'ajouter les corrections d'erreurs de 6,3 M€ dont il a été question préalablement. Les pénalités 2022, qui ont été facturées au partenaire à hauteur de 3 M€, ont été sorties du compte de résultat, mais la somme viendra impacter les capitaux propres, d'où l'inscription d'une ressource complémentaire. La facture d'électricité de 1,5 M€, qui aurait dû être recensée à la clôture 2022 et qui avait été oubliée, se retrouve aussi dans les corrections d'erreur.

En faisant le solde entre les ressources et les emplois, l'équilibre est réalisé par un abondement du fonds de roulement à hauteur de 3,3 M€. Le financement a été assuré par l'autofinancement de 2,5 M€, les intérêts de la dotation non consommable, mais aussi par les financements reçus de la ville de Paris pour le chantier de La Chapelle.

Le fonds de roulement en valeur absolue s'élève à 35,5 M€. En le rapportant en valeur relative, en jours de décaissement, il représente un niveau très important de 667 jours, mais cette valeur ne veut pas dire grand-chose, puisque l'essentiel du fonds de roulement est constitué de dettes.

La trésorerie se monte à 102 M€. Elle est constituée par les intérêts de la dotation non consommable pour 41 M€ et toutes les subventions perçues d'avance à hauteur de 35 M€. L'établissement a de la trésorerie, mais elle ne lui appartient pas en quelque sorte.

Pierre-Paul ZALIO, propose de laisser la parole à Jean-François DAGUES, contrôleur budgétaire, dont c'est aussi le premier compte financier.

Jean-François DAGUES signale qu'il a pris ses fonctions voilà un an, mais juste après le compte financier de l'année dernière.

Il fait les remarques suivantes.

Avec un solde budgétaire qui est passé entre le budget initial de -24 M€ à -8 M€ au dernier BR de l'année, pour arriver maintenant à -2 M€, force est de constater qu'il faudra peaufiner les prévisions en fin d'année pour avoir un budget d'atterrissage un peu plus proche des réalités.

Les restes à payer sont très importants, parce que l'établissement est atypique dans le sens où le fonctionnement normal de l'EPCC est inséré dans d'énormes agrégats de trésorerie et des flux financiers qui concernent les investissements immobiliers.

À ce titre, sa première réflexion a consisté à se demander pourquoi un budget annexe n'avait pas été prévu, pour séparer et identifier les flux financiers. Cette question peut se poser.

Ce côté atypique implique une difficulté à distinguer les flux qui sont liés à l'exploitation et ceux qui sont liés à l'investissement. De ce fait, le fonds de roulement et la trésorerie ne sont effectivement pas très parlants pour connaître l'équilibre financier et le résultat patrimonial de l'établissement.

Les multiples corrections interrogent également sur la gestion 2022. Mais, au vu de ce qu'il a pu voir sur 2023, la situation est globalement saine. Surtout, l'EPCC est en mesure de soutenir son programme d'investissement. Toutefois, sans vouloir jouer les Cassandra, au vu des finances publiques de la France, quelques gels et annulations de crédit pourraient intervenir, notamment sur le programme 150. Il ne sait pas comment la DGÉSIP va les gérer.

Pierre-Paul ZALIO, remarque qu'une partie de ces remarques font parfaitement la transition avec l'interprétation qu'il souhaitait livrer avant d'ouvrir les débats.

L'établissement est atypique, parce qu'il a une mission pluriannuelle d'investissements considérables. En conséquence, dans les montants des recettes et des dépenses de l'établissement, une part est fléchée vers

les projets immobiliers, débouchant sur une trésorerie importante. La trésorerie est de 100 M€, mais en contrepartie les dettes se montent à 140 M€.

Il faut donc regarder le budget en pluriannuel jusqu'en 2046. Les administrateurs doivent garder à l'esprit la façon dont le système va se déformer jusqu'en 2046, pour arriver à tenir les engagements en termes de construction. La trésorerie va se retrouver en tension aux exercices 2028, 2029 et 2030, quand l'EPCC décaissera pour les opérations immobilières de la seconde phase. Il attire l'attention sur le fait que des recettes additionnelles de l'État seront nécessaires indépendamment des recettes issues du Plan Campus.

Monsieur Dagues l'a mentionné, l'EPCC a deux budgets, avec d'une part celui d'un établissement qui est en train de se consolider avec l'augmentation de sa masse salariale résultant du déploiement de l'autonomie de gestion, et d'autre part celui de l'exécution du programme immobilier.

Les points de vigilance sont donc sur cette dynamique de pluriannualité. Ils ont été évoqués avec le Comité inter-administratif de suivi global (CISG), qui veille à l'exécution des crédits extrabudgétaires du Plan Campus.

Par ailleurs, l'EPCC gère un contrat PPP important, avec des débats sur la non-exécution d'un certain nombre de clauses. Certains membres ont des personnels résidents qui leur font remonter des insatisfactions, (température des locaux, etc.). Cette situation engage l'établissement dans un bras-de-fer quotidien pour le respect des obligations contractuelles et pour l'application de pénalités en cas d'inexécutions contractuelles. Des provisions sont prises. Par ailleurs, une réflexion est menée pour dénouer en partie ce système très contraignant.

La question de la responsabilité de l'ordre public, explique pourquoi il a fallu provisionner, dans le budget de l'EPCC, les montants de réhabilitation d'un bâtiment qui a été très fortement dégradé en avril 2022 à la suite de l'entre-deux tours des élections. Ce système devrait probablement aussi être réexaminé.

Christine NEAU-LEDUC s'interroge sur le fait d'intégrer d'ores et déjà des provisions dans les comptes, alors qu'une négociation est en cours avec Sérendicité. Accepter d'emblée une diminution sur ce que le partenaire va payer n'est pas une position qu'elle souhaiterait tenir en tant qu'administratrice. Elle considère que ce partenaire doit d'abord commencer par exécuter l'ensemble de ses obligations avant d'entamer une transaction, qui interviendrait dans un second temps.

François TAVERNIER explique pourquoi l'EPCC est tenu d'inscrire cette dépréciation. Pour des enjeux de sincérité, il faut déprécier par avance, mais il n'est pas certain que cela se finalise ainsi. La logique de négociation se fera sur l'ensemble des acquis et non pas sur les plans d'action et leur valorisation, pour proposer au Conseil d'administration l'approbation de la dépréciation la plus minime possible, le cas échéant.

Antoine ASTORG confirme que, d'un point de vue de la sincérité comptable, il faut exprimer dans les comptes que l'EPCC n'attend pas de recevoir certains flux de trésorerie correspondant à la créance au titre des pénalités. En gestion, il est espéré d'obtenir un protocole transactionnel, donc la réalisation des travaux. Mais le niveau de la dépréciation comptable n'est qu'une estimation et non pas un engagement donné au partenaire Sérendicité.

Pierre-Paul ZALIO, note que c'est un point de vigilance, sur lequel il faudra informer régulièrement le Bureau (l'instance qui réunit les chefs d'établissements membres avec la présidence de l'EPCC), et le Conseil d'administration.

Anastasia ILINE souhaite revenir sur les corrections d'erreurs, qui représentent des volumes non négligeables. Elle aurait aimé savoir quels dispositifs ont été mis en place pour que cette situation ne se reproduise pas, en tout cas dans ces volumes, en particulier dans la perspective de la mise en place du commissariat aux comptes.

Du point de vue de l'ordonnateur, **Antoine ASTORG** mentionne que les corrections du bilan d'ouverture correspondaient surtout à des corrections liées au rattachement de charges et de produits. Pour cette clôture, le dispositif a été renforcé en multipliant les points de contrôle dans le dispositif de contrôle interne, de manière à avoir un niveau d'assurance raisonnablement élevé quant au rattachement des charges et produits de l'exercice.

Effectivement, des impasses ont été faites en 2022. Il n'en connaît pas les raisons. Il s'agit maintenant de les constater et de les corriger.

Pascal PAIN ajoute pour ces travaux de correction que si les volumes sont assez significatifs, ils ne sont pas appelés à se reproduire, dès lors que vont être mises en place des procédures de recensement des produits à émettre et des charges à payer au titre de l'exercice.

Ces travaux de fiabilisation ont effectivement été conduits dans la perspective de la future certification des comptes pour l'exercice 2024.

Pierre-Paul ZALIO, souligne que la séparation du comptable et de l'ordonnateur va aussi être une façon de régler la problématique.

Il propose de voter en une fois sur les différents tableaux : tableau 1 sur les ETPT, tableau 2 sur les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et le solde budgétaire, tableaux 4 à 6 sur la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation du fonds de roulement.

La délibération 2024-002 relative au compte financier de l'exercice 2023 est adoptée à l'unanimité.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, indique que, consécutivement à la délibération précédente, il revient au Conseil d'administration d'affecter en réserves le résultat de l'exercice budgétaire qui est un déficit de -459 724 €, et d'affecter en réserves le report à nouveau présentant un solde de 9 699 085,71 € constaté au 31/12/2023.

La délibération 2024-003 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 est adoptée à l'unanimité.

5. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2024 à 2029 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, pointe que la désignation d'un commissaire aux comptes est d'une certaine manière l'une des conséquences du passage à l'autonomie de gestion.

Antoine ASTORG souligne que l'EPCC a mis en œuvre de façon volontaire une démarche de certification de ses comptes dans le cadre du passage à l'autonomie de gestion en 2024. L'EPCC est passé par une procédure classique de mise en concurrence, par un appel d'offres. Plusieurs candidatures ont été reçues : Mazars, EY, Deloitte, KPMG et RSM France. Tous les grands cabinets ont donc répondu, à l'exception de PwC qui se désengage apparemment de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Compte tenu des analyses des offres d'un point de vue technique et d'un point de vue prix, la candidature qui arrive en première position est celle de Deloitte, pour un budget de 199 000 € et un mandat de commissaire aux comptes de 6 ans.

Pierre-Paul ZALIO, a reçu la veille un message de l'un des administrateurs élus à qui il donne la parole.

Baptiste BAILLY s'étonne du choix pour certifier les comptes et dénoncer d'éventuelles irrégularités de gestion, sachant que Deloitte & Associés est un cabinet qui a été mis en examen voilà deux ans pour trafic d'influence. En langage courant, il s'agit de corruption. C'est un délit qui est de nature à l'exclure des marchés publics en cas de condamnation définitive.

La lettre de la loi ne l'exclut pas des marchés pour l'instant, puisque la mise en examen date de 2022 et qu'un procès en appel pourrait mener jusqu'à la fin de la décennie.

En revanche, du côté de l'esprit de la loi, c'est un peu plus mitigé. EY, Deloitte et KPMG sont connus pour les Luxembourg Leaks, donc de l'évasion fiscale à grande échelle.

En plus, les autorités de contrôle ont sanctionné Deloitte pour des affaires relatives aux marchés publics.

Il ne votera donc pas pour confier un marché public de 200 000 € d'argent public à ce type d'acteur économique.

François TAVERNIER le remercie de cette transmission d'information préalable.

Il rappelle qu'en cas de manquement, il est prévu au marché qu'un suppléant (BEAS) intervienne à la place de Deloitte.

Camille GOIRAND remarque que la gouvernance répond sur des questions légales, mais qu'il faut prendre en compte d'autres éléments, notamment la réputation internationale du Campus. Elle demande donc s'il existe une possibilité que la certification des comptes soit menée par un agent public.

Pierre-Paul ZALIO, souligne que ces cabinets interviennent dans plusieurs établissements. Quant à la raison pour laquelle l'État a décidé que les comptes des opérateurs publics devaient être certifiés, il ne peut pas y répondre.

François TAVERNIER ajoute que les questions soulevées par Baptiste BAILLY ne relèvent pas des critères d'attribution d'un marché public. Le risque réputationnel éventuel lié à une procédure ne peut pas être intégré dans une commission des marchés publics pour des raisons juridiques.

Anastasia ILINE signale que la Cour des Comptes assure la certification des comptes de l'État, de la Sécurité sociale et à titre expérimental des collectivités territoriales, mais pas des établissements publics compte tenu du nombre d'opérateurs. Comme il n'existe pas d'autres organismes publics en charge de la certification des comptes, il faut avoir recours à des commissariats aux comptes privés.

La délibération 2024-004 relative à la désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024 à 2029 est adoptée (1 abstention, 10 voix contre et 24 voix pour).

6. Dossier d'expertise et de labellisation de l'opération EHESS-FMSH (vote)

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le programme immobilier initial du Campus a été lancé en deux phases.

Il reste pour la phase 1 l'opération Porte de la Chapelle, qui devrait être livrée en 2025.

La phase 2 comprend l'équipement sportif et le café-librairie (livraison en 2026), l'EPHE (livraison en 2028), ainsi que l'EHESS et la FMSH (livraison en 2030).

Des obligations légales sont liées à ces opérations immobilières et désormais pour l'opération EHESS-FMSH :

- l'expertise avec une instruction du Recteur de Paris, puis un agrément du MESR pour les opérations supérieures à 3 M€ et qui sont inscrites au Plan Campus.
- la labellisation liée à l'instruction que la Direction de l'immobilier de l'État, après avis de la Conférence nationale de l'immobilier public.
- pour les investissements supérieurs à 20 M€, la réalisation d'une évaluation socio-économique. Il faut aussi se soumettre à une contre-expertise au-delà de 100 M€, laquelle est instruite par le Secrétariat général pour l'investissement, qui est en charge des crédits du programme d'investissements d'avenir, et donc du Plan Campus.

Hélène GOBERT présente le projet EHESS-FMSH qui s'inscrit dans la seconde phase du Campus. Cette opération porte sur 11 700 m² de surfaces utiles (9 500 m² pour l'EHESS et 2 200 m² pour la FMSH).

Par rapport au calendrier, les études de programmation sont en cours de finalisation, avec les trois procédures dont a parlé le Président. Leur validation doit permettre de lancer le concours d'architecture qui va faire suite à la finalisation du programme de l'opération. Les dossiers sont déposés en parallèle aux différentes tutelles. Lorsque les dossiers auront été validés, le concours d'architecte pourra être lancé. Le concours d'architecture se déroulera à partir de l'automne 2024 et la notification des marchés de travaux à partir du 4^{ème} trimestre 2027, pour une livraison au deuxième semestre 2030.

Les procédures d'expertise, de labellisation et d'évaluation socio-économique font l'objet d'un dossier unique qui vise à présenter le Campus, les établissements, leur stratégie et leur situation actuelle (occupation du 54 boulevard Raspail par l'EHESS et la FMSH, ainsi que de leurs autres locaux dans Paris), ainsi que le projet immobilier. Dans l'exercice, il faut présenter une option de référence et une option de projet en décrivant ce que le projet va apporter aux établissements et à la collectivité en général. C'est un exercice normé, qui est fait par des spécialistes, pour montrer les avantages et inconvénients des deux scénarios. Un exemplaire part au Rectorat, un autre à la Direction de l'immobilier de l'État, et un dernier au SGPI.

Le bâtiment va accueillir l'administration générale des deux établissements, des unités de recherche, des salles d'enseignement pour l'EHESS, un certain nombre d'équipements collectifs (une cafétéria ouverte à tous, un restaurant administratif ciblé pour les personnels, des studios, un grand amphithéâtre de 200 places, des locaux de vie étudiante, des locaux d'archives et des locaux dédiés aux éditions). Cette opération vient combler les manques actuels.

Sur les aspects environnementaux, au-delà des procédures réglementaires, il a été décidé de s'inscrire dans une certification. L'EPCC et les établissements souhaitent porter des engagements environnementaux forts au travers de cette opération. La certification « Bâtiments durables franciliens » va donc être recherchée.

Les règles du plan local d'urbanisme intercommunal qui couvre le périmètre de Plaine Commune sont appliquées au-delà des exigences réglementaires, en exigeant que les projets respectent 40 % d'espaces libres sur leur parcelle, 20 % d'espaces végétalisés et 10 % d'espaces en pleine terre. Ces règles, applicables réglementairement à l'unité foncière, seront appliquées par l'EPCC à la parcelle.

Aujourd'hui, le PLUi de Plaine Commune est en cours de révision. L'établissement a souhaité inscrire deux des jardins (le potager et le jardin qui est entre l'INED et l'Humathèque) au PLUi en tant qu'espaces verts protégés, pour les sanctuariser. Il faut savoir que dans le plan initial du Campus, ces espaces étaient constructibles. D'ailleurs, les schémas initiaux présentaient des constructions sur ces îlots. Désormais, ils ne seront plus constructibles, ce qui contribue à préserver les espaces verts du Campus. Ainsi, au-delà des deux dernières opérations EPHE et EHESS et FMSH, il n'y en aura plus de construction supplémentaire.

Fabrice VIRGILI remercie de cette présentation. Il mentionne que tout le monde a hâte que cette phase 2 se finalise.

Ceux qui sont arrivés dès le début, en août 2019, ont pu constater que l'arrivée de chaque nouvel établissement, avec nombre de collègues et d'étudiants, a apporté de la vie. L'inventaire du nombre d'actions scientifiques menées ces quatre derniers mois et près de 900 au cours d'une année montre la vitalité et la montée en croissance de ce Campus.

Ces mêmes personnes ont aussi souligné combien le mot Campus n'avait de sens que s'il était un espace dans lequel il était possible de circuler, facilement investi par les habitants du quartier, et dans lequel la partie verte était importante.

À ce titre, une motion avait été ajoutée au compte rendu du Conseil d'administration de novembre 2022, montrant à quel point les membres élus, et plus largement, toutes les personnes qui travaillent et étudient dans ce lieu, souhaitent que ce Campus soit vert et ouvert. La préoccupation était entre autres d'aller chercher ensemble des alternatives à une densification du Campus, et plus précisément de mener une enquête immobilière dans un rayon de 5 minutes, pour voir ce qu'il était possible de trouver sur des parcelles mitoyennes.

Les bureaux vides qui pouvaient exister à l'époque étaient uniquement promis à de la location, mais la situation a changé à l'automne dernier puisque le bâtiment Pulse, propriété du groupe Icade et actuellement occupé par le COJOP, va se libérer. Ce dernier va en effet fermer ses portes une fois sa tâche accomplie, c'est-à-dire à l'automne prochain.

L'immobilier de bureau est en crise actuellement. Des articles de presse en font mention. Icade est fortement frappé par cette crise puisque son action a été divisée par quatre en trois ans. Le nouveau président-directeur d'Icade souhaiterait, d'après un article de La Tribune, se « délester » de ce bâtiment. Ce mot « délester » fait penser qu'il sera plus bradé que surcapitalisé. Cet immeuble Pulse, qui va se retrouver vide, est situé sur la place du Front Populaire et présente des qualités incontestables d'un point de vue architectural.

Des contacts ont été établis entre l'EPCC et Icade, pour voir ce qu'il était possible de faire. Lors de la réunion du pré-CA, une note technique a été présentée, avec un certain nombre de points montrant des difficultés s'il fallait s'installer au sein de Pulse, puisque le bâtiment ne respecte pas la réglementation en matière d'accueil du public (ERP première catégorie) et nécessiterait des travaux d'aménagement importants. En revanche, rien ne dit que ces difficultés sont insurmontables.

L'étude de 4 pages ne dit rien sur les coûts et la comparaison entre une opération de 125 M€ et ce que pourrait être un achat/aménagement du bâtiment Pulse. Elle ne dit rien non plus sur le bilan carbone de la construction d'un nouvel immeuble. Or, il faut savoir que 70 à 80 % du bilan carbone d'un immeuble provient de sa construction, pas de son fonctionnement sur 30 ans. Enfin, rien n'est dit sur les espaces verts.

Il est très heureux de savoir que deux îlots du Campus vont être sanctuarisés. Néanmoins, chacun a pris la mesure du réchauffement climatique. À ce titre, le rapport de la Cour des Comptes qui est paru le matin même souligne entre autres le retard de l'État dans son engagement pour prendre en compte la question du réchauffement climatique.

Dans cette situation, il lui semble impensable de ne pas envisager une autre option que la construction, notamment d'aménager le bâtiment Pulse. En ce sens, une étude pourrait être faite par un cabinet d'études indépendant, laquelle serait présentée lors du prochain Conseil d'administration. Avec tous les renseignements à disposition, les administrateurs pourraient alors décider de ce qui est le mieux pour l'établissement.

Pierre-Paul ZALIO a dit combien, en sanctuarisant certaines surfaces, l'État aliénait sa capacité de construire. Une aliénation, c'est aussi une émancipation en la regardant sous un autre angle. Il faut donc que l'État et que les administrateurs s'émancipent du poids de la logique de construire, alors que des dizaines de milliers de mètres carrés sont vides autour. Le bâtiment Pulse n'est pas un pis-aller ou une solution secondaire, puisqu'il est situé place du Front Populaire, au sud du Campus Condorcet et de la station de métro qui pourrait s'appeler « Front Populaire – Campus Condorcet » tellement elle serait placée au sein du Campus.

Par conséquent, il demande de reporter le vote de ce point au prochain Conseil d'administration.

Camille GOIRAND présente par avance ses excuses pour le caractère très incorrect de ce qu'elle va faire, à savoir qu'elle va poser une question et qu'elle va devoir partir juste après pour assurer un cours.

La question des espaces verts et du réchauffement climatique tient à cœur des représentants des professeurs des universités. Ils se réjouissent que la gouvernance de l'EPCC ait des engagements environnementaux forts, mais il ne faut pas que ce soit uniquement un engagement rhétorique.

Il lui paraît donc très important de ne pas se limiter à la note qui a été reçue et à la visite qui a été menée et commandée, et d'avoir une véritable étude de faisabilité qui puisse mettre à disposition de l'ensemble des parties concernées les coûts et un calendrier exact. Il est possible qu'une requalification prenne moins de temps qu'une construction neuve et que son coût soit bien moindre. Il semblerait d'ailleurs, des discussions informelles qu'elle a entendues, qu'il n'y aurait aucune impossibilité technique à requalifier le bâtiment Pulse pour qu'il puisse accueillir le public, et notamment un public d'étudiants.

C'est pourquoi elle se joint à Fabrice VIRGILI pour demander un report de la délibération à un moment où les administrateurs auront toutes les informations entre les mains pour décider. Elle propose de plus que le Président organise un vote de ce report à bulletin secret, pour que chacun (y compris les chefs d'établissement) puisse voter en son âme et conscience, pas seulement en tant de représentant institutionnel, mais aussi en tant que citoyen touché par le changement climatique.

Ling LENZI se souvient de l'intervention émouvante de Fabrice VIRGILI voilà 8 ou 10 mois sur la nécessité d'avoir un Campus vert. Son avis a été écouté et pris en compte par le Conseil d'administration. Elle pense que le Président Pierre-Paul ZALIO a fait le nécessaire auprès des services de l'État. Une réunion a d'ailleurs eu lieu début décembre, convoquée par le sous-préfet. Plaine Commune a également acté cette modification au PLUi. Les services de l'État, comme le ministère des Transports et Île-de-France Mobilités, se sont engagés aussi le 8 décembre devant le sous-préfet pour qu'une compensation des arbres qui vont être abattus pour construire le Tram 8 soit faite. C'est un effort commun que font l'État, les collectivités et aussi le Campus Condorcet.

Par ailleurs, elle est tout à fait d'accord pour le changement du nom de la station de métro. S'il le fallait, Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers pourraient appuyer en ce sens.

Pierre-Paul ZALIO, président relève que cette prise de parole de Fabrice VIRGILI et Camille GOIRAND s'inscrit dans un dialogue quant à la manière de bâtir un campus.

Par rapport à l'ensemble de cette démarche, les différents éléments (la construction du futur bâtiment siège de l'EPHE et des salles d'enseignement mutualisées, puis des bâtiments chargés d'héberger et de prolonger l'installation de l'École des hautes études en sciences sociales et de la Fondation maison des sciences de l'homme) sont pensés comme un tout susceptible de faire Campus, c'est-à-dire de remplir deux conditions :

– insérer les activités les unes en proximité des autres de manière harmonieuse et dans un espace agréable et offreur de grands services ;

– apporter une véritable plus-value quant au fonctionnement des différentes parties prenantes et établissements qui s'y installent.

(Départ de Mme Camille GOIRAND à 11h48. Elle laisse pouvoir à M. Thomas JEAN-JOSEPH.)

Dans les discussions qu'il a pu avoir avec les présidents successifs de l'École des hautes études en sciences sociales, la question de la constitution d'un établissement unitaire a été posée comme primordiale, connaissant la diversité de ses implantations actuelles.

Les hypothèses alternatives n'ont pas été négligées. C'est une question qu'il avait évoquée dès son arrivée. D'ailleurs, il n'y a pas eu une visite de Pulse, mais plusieurs. Certaines ont été menées par les établissements eux-mêmes. Pour sa part, il en a fait plusieurs avec Icade qui, il faut le dire, était très soucieux de se débarrasser du bâtiment, ce avant même les articles de presse auquel Fabrice VIRGILI s'est référé. Le secteur tertiaire présente en effet du stock dans le secteur de Plaine Commune, certes, mais de son côté, l'EPCC a son propre projet de campus, il n'a pas comme projet de contribuer à la résorption de ces stocks. Il n'aliénera donc pas une stratégie de l'État au service des universités aux aléas des investissements du secteur privé ou parapublic en matière immobilière.

Il faut savoir qu'investir ce bâtiment impliquerait la remise en cause de l'ensemble des opérations immobilières en cours, puisqu'il excède très largement en mètres carrés les besoins de l'EHESS et la FMSH. Cette hypothèse aurait donc des conséquences, notamment sur la conduite de l'opération de l'EPHE.

En termes calendaires, on ne sait pas si mettre aux normes Pulse irait plus vite que construire, en revanche ce serait aller vers l'incertitude sur la capacité à accueillir les programmes, à placer des amphithéâtres, des salles de cours, à avoir des bureaux conformes aux besoins des collègues. Les mêmes représentants, qui sensibilisent sur les enjeux climatiques et qui ont la courtoisie de ne pas laisser à penser que les autres administrateurs ne partagent pas aussi cette urgence, diraient que la gouvernance n'a pas assumé ses responsabilités si leurs collègues se retrouvaient dans des bureaux en second jour, au nom de la nécessité de résorber les errements de la politique de construction d'un grand groupe privé ou para-privé.

En tant que chef d'établissement public, il a reçu, ultérieurement à de premières analyses, une instruction portée par le Recteur que soit examinée cette hypothèse, puisque Icade a précisé vouloir vendre son actif Pulse. C'est pourquoi une étude a été faite. Le Recteur, à la suite du rendu de l'étude par les services de l'Épaurif et ceux de l'EPCC et en lien avec ses propres services, a considéré que cette hypothèse Pulse n'était ni raisonnable ni viable.

Indépendamment même des incertitudes sur la réalisation des aménagements, il subsisterait de nombreuses incertitudes sur les coûts, car un bâtiment de plus de 30 000 m² coûte cher. Même sans connaître la manière dont Icade entendrait discuter avec l'État, le prix de ce bâtiment ne serait sans doute pas en deçà de 100 M€, auquel il faudrait ajouter les coûts de la transformation pour plusieurs dizaines de M€.

Donc, il ne croit pas que cette hypothèse Pulse soit vertueuse économiquement, vertueuse pour le confort de travail et l'unité des établissements à construire, et vertueuse en termes de service rendu aux étudiants.

Confier une étude extérieure à une assistante à maîtrise d'ouvrage reviendrait à 6 ou 8 mois de travail supplémentaires, donc le point ne pourrait pas être voté au prochain Conseil d'administration. Il faudrait donc reporter toutes les opérations, avec toutes les conséquences induites.

Dans ces conditions, il souhaite maintenir la mise au vote de cette délibération, mais bien évidemment dans les conditions de scrutin que les administrateurs souhaiteront.

Romain HURET pointe que ses équipes travaillent sur ce projet de construction depuis des années. En tant que Président, il a été élu pour faire en sorte que le déménagement se passe de la manière la plus sereine et la plus apaisée possible.

Il a entendu dire que l'option Pulse permettrait d'accélérer le mouvement, mais ce n'est pas ce qui est souhaité. Au contraire, les agents de l'EHESS sont inquiets du déménagement, sachant que plus des deux tiers des personnels administratifs vivent au sud de Paris et donc verront leur temps de transport augmenter d'au moins 1h ou 1h30 par jour. Il leur a donné la date de 2030. Il se fait le garant de ne surtout pas accélérer le timing. Donc, avancer le déménagement serait la pire des solutions. Il entend bien les arguments qui ont été avancés et les inquiétudes d'Icade, mais il ne les portera pas dans son établissement.

Accélérer risquerait aussi d'induire des ajustements faits dans la précipitation, parce qu'il faudrait assez rapidement occuper le bâtiment du COJOP. Or, il sait d'expérience que ces réaménagements et ces solutions de dernière minute sont souvent catastrophiques.

Par ailleurs, il est effectivement important que l'école retrouve son unité car, depuis quelques années, elle est balancée de bâtiment en bâtiment, de déménagement en déménagement, de lieu temporaire en lieu temporaire, et elle en souffre beaucoup. C'est aussi une promesse qu'il a faite en arrivant : faire en sorte que, dans 10 ans, l'école soit dans un bâtiment commun et que tous les services, administratifs et scientifiques, travaillent ensemble.

Il entend parfaitement l'argument sur l'importance de faire campus. L'école fera vraiment campus si elle est unifiée, si elle a un bâtiment à la hauteur de ce qu'elle peut attendre. Les discussions ont vraiment porté leur fruit et ce qu'il est prévu dans la construction correspond à tout ce que l'école souhaite en termes d'enseignement et de sociabilité, en dehors peut-être de quelques sacrifices sur la taille des bureaux.

La solution Pulse créerait une véritable panique dans l'établissement et il ne sait pas quelle pourrait être la réaction des personnels. Or, il ne sera fait campus que si les équipes veulent bouger, si elles viennent de manière enthousiaste sur le Campus Condorcet. Face à une solution précipitée, il ne voit pas comment il pourrait créer de l'enthousiasme et de l'envie de venir à l'EHESS pour occuper un bâtiment n'ayant pas été pensé comme tel par l'État. Rétropédaler serait s'asseoir sur tout le travail qui a été fait par les équipes.

Reste la question environnementale, qui est le seul argument audible. Là, des garanties ont été données pour la construction.

Antonin COHEN mentionne que l'histoire de la FMSH, qui conclut son 60^{ème} anniversaire, est le fruit d'un accord entre la Fondation Ford, l'État et la future EHESS pour construire un bâtiment dans lequel de nombreux scientifiques, non seulement de l'école mais du monde entier, sont venus pour faire les sciences humaines et sociales. L'un des objets fondateurs de la FMSH a aussi été, à travers un fonds documentaire, la construction d'une bibliothèque de sciences humaines et sociales. Donc, la FMSH est déjà présente sur le Campus Condorcet, puisque désormais tout le campus peut bénéficier de ce fonds documentaire.

Il souligne l'investissement majeur qui a été celui de la FMSH dans le Campus Condorcet depuis l'origine, avec les difficultés pour elle de transférer un grand nombre de ses personnels et de désocler une grande partie de ses subventions pour charge de service public, pour l'attribuer à l'EPCC et aux activités de l'Humathèque. Encore aujourd'hui, les discussions se finalisent sur les derniers postes.

L'équipe de la FMSH s'est beaucoup mobilisée sur le projet. En particulier, la programmation immobilière est discutée depuis plusieurs mois. Il partage donc la remarque de Romain HURET : il ne pourrait pas revenir vers elle en disant qu'il existe une hypothèse alternative qu'il ignorait lui-même, car il n'a pas visité le bâtiment lcade et qu'il n'a eu avant le Conseil d'administration aucun élément tangible pour cette éventualité. Il ne peut pas annoncer qu'il y aura des open space pour les personnels de la FMSH ou des conditions de travail qui ne correspondraient pas à celles qui ont été discutées.

Il craint déjà, suite aux annonces de début d'année, la suppression des crédits annoncés par Bruno Le Maire et que le projet immobilier saute.

Delphine PAGES-EL KAROU indique qu'au niveau déconcentré de l'État, le rectorat a analysé la solution Pulse, mais n'a finalement pas retenu cette option. Au niveau central, les services immobiliers de la DGÉSIP ont aussi pris le temps d'étudier cette possibilité, pour y renoncer. Au final, le soutien du ministère est total, tant au Président du Campus Condorcet, qu'aux Présidents des deux établissements concernés. Elle a cru comprendre que le travail a été long et compliqué pour arriver au projet final qui satisfaisait l'ensemble des acteurs. Elle s'en réjouit et remercie les équipes pour cet aboutissement.

S'agissant de la remarque d'Antonin COHEN, la ministre a annoncé que l'essentiel des coupes budgétaires concernerait les réserves de précaution, pour les trois quarts, puis les accords bilatéraux qui touchent plutôt l'activité internationale et l'ANR, et enfin les projets immobiliers ou d'équipement. Pour l'instant, le Campus Condorcet n'est pas concerné.

Thomas JEAN-JOSEPH entend tous ces arguments, cependant, sur la base de l'étude de faisabilité, les représentants n'ont pas suffisamment d'éléments concrets et chiffrés sur les différents scénarios pour statuer.

Par conséquent, avant d'engager l'établissement sur la bétonisation de 80 % d'une large parcelle, il lui semble qu'il est nécessaire de prendre le temps d'avoir une étude de faisabilité vraiment étayée par des chiffres. Il est question de faire Campus depuis le début de la séance. Garder une parcelle verte permettrait sans doute de renforcer l'attractivité du Campus.

Pierre-Paul ZALIO, invite à rappeler les contraintes que l'EPCC se fixe au-delà du PLUi quant aux espaces végétalisés et en pleine terre.

Hélène GOBERT rappelle que les engagements qu'a pris le président de l'EPCC conduisent précisément à ne pas occuper 80 % d'une parcelle. Au contraire, l'établissement va au-delà des prescriptions. La règle du PLUi est de respecter 40 % d'emprise non bâtie, mais ces 40 % s'apprécient sur la totalité de l'îlot, y compris avec le premier bâtiment. Donc, au final, en prenant la somme du premier bâtiment plus du deuxième, l'idée est de préserver 40 % de la totalité, ce qui signifie au final que les espaces verts seront d'au moins 50 %.

Pierre-Paul ZALIO souligne aussi qu'à l'échelle historique de l'aménagement urbain, l'EPCC accompagne la transformation d'un territoire industriel extrêmement minéral et pollué en un territoire requalifié, multi-activité, avec la création de véritables espaces verts. Il ne s'agit pas de sacrifice d'un espace vert ou agricole en un espace bâti et urbain. La dynamique est inverse, sachant que la plaine de Saint-Denis était la première zone industrielle d'Europe.

Pour sa part, il maintient la nécessité de voter ce dossier d'expertise et de labellisation pour faire avancer les opérations, à défaut de quoi elles prendraient un retard très significatif. Cependant, il ne voit pas de difficultés à faire un vote adapté, puisque c'est prévu par le règlement.

Fabrice VIRGILI demande effectivement un vote à bulletin secret.

Pour la bonne poursuite des discussions de cette assemblée, il remercie de ne pas faire croire, même si d'un point de vue rhétorique, l'argument est facile, que les représentants font cette demande pour défendre l'acad ; ce serait injurieux.

Il est sensible en revanche aux autres arguments qui ont été avancés. Il sait qu'un déménagement constitue toujours un traumatisme, même lorsqu'il se passe dans les meilleures conditions, pour un certain nombre de collègues. Il comprend qu'avancer l'opération serait une difficulté complémentaire.

Il respecte considérablement tout le travail qui a été effectué mais il rappelle que, depuis août 2021, les représentants ont demandé à être informés et associés au processus. Il a été surpris que M. Antonin COHEN dise qu'il apprenait au cours de ce CA la proposition d'acad, alors que le dossier remonte à cet hiver ; mais cela veut dire que des personnes n'ont pas pu jusqu'à aujourd'hui envisager cette question.

Néanmoins, il remarque qu'aucune réponse n'a réellement été apportée face à l'enjeu environnemental. Or, il ne faut pas faire comme s'il n'existait pas. Donc, l'idée serait d'envisager cette autre possibilité, dans la situation actuelle dans laquelle se trouve la planète.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

La délibération 2024-005 relative au dossier d'expertise et de labellisation de l'opération EHESS-FMSH est adoptée (2 abstentions, 9 voix contre et 24 voix pour).

(Départ de Mme Katy BONTINCK, et MM. Jean-François DAGUES et Philippe GERVAIS-LAMBONY à 12h19. M. Philippe GERVAIS-LAMBONY donne procuration à Annick ALLAIGRE.)

7. Règlement intérieur du Campus Condorcet : codification et intégration du Collège International de philosophie (vote)

Pierre-Paul ZALIO, mentionne que les éléments de réglementation qui concernent le Campus Condorcet sont codifiés dans une nouvelle version du code de la recherche.



Cette codification introduit des modifications rédactionnelles qui agissent à droit constant et qui doivent être votées en Conseil d'administration.

En même temps, le règlement intérieur entend faire entrer dans son article 17 des modifications qui sont constitutives à l'intégration du Collège international de philosophie.

Le Collège international de philosophie est une entité de philosophes qui entend faire de la philosophie en dehors des structures facultaires et universitaires, et proposer un espace ouvert à la fois au grand public et à l'ensemble des enseignants et parties prenantes à la philosophie.

Cette structure fut jadis hébergée par le ministère de l'Enseignement supérieur puis a été composante de la ComUE Paris Lumières. A la suite de la transformation de la ComUE Paris Lumières, à la demande des établissements et du Collège lui-même, le CIPh deviendrait un élément des activités du Campus Condorcet. Pour intégrer ses activités, sa gouvernance est donc introduite dans le règlement intérieur.

François TAVERNIER précise que cette intégration modifie l'organisation de l'établissement public, avec l'intégration de 4 ETP qui a été soumise au CSA.

Pierre-Paul ZALIO, signale par ailleurs qu'une dotation spécifique du ministère est dédiée aux activités du Collège international de philosophie.

Il ajoute que les éléments de gouvernance à l'article 17 résultent de discussions qui ont eu lieu avec les différentes instances existantes du Collège international de philosophie (assemblée collégiale, président et comité de direction). En revanche, il pourrait y avoir ultérieurement des évolutions, sachant que le Collège international de philosophie engage une réflexion sur sa transformation. Si tel était le cas, les changements seraient inscrits en temps et en heure à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Annick ALLAIGRE signale que Paris Nanterre et Paris 8 sont ravis de voir que les discussions avec Campus Condorcet ont abouti pour le Collège international de philosophie. C'était un point extrêmement important dans l'évolution de la ComUE en Paris Lumières Alliance.

Paris Lumières Alliance change de structure précisément pour pouvoir mieux s'intégrer au Campus Condorcet, dans la mesure où par ailleurs il existe déjà des alliances avec des conventions de coordination territoriale qui réunissent d'autres établissements. C'est donc une façon de s'harmoniser et de pouvoir travailler en concertation avec les autres alliances.

Le passage à une structure plus légère de Paris Lumières Alliance n'est pas un abandon de ses collaborations, mais bien la possibilité de les réinscrire autrement. D'une part, Paris Lumières Alliance réduit un peu son millefeuille, d'autre part l'alliance s'inscrit dans une dynamique de proximité, sachant que Paris Nanterre n'a pas de locaux au Campus Condorcet. Cela permettra d'avancer dans les collaborations futures et essentiellement dans les projets scientifiques du campus.

Pierre-Paul ZALIO, va dans le sens de ces propos, sachant que certains séminaires du Collège international de philosophie se déroulaient déjà sur le Campus Condorcet.

Annick ALLAIGRE ajoute que, pour le lien avec le territoire et notamment avec les établissements de l'enseignement secondaire, le CIPh est un poids lourd de l'articulation secondaire/supérieur, outre sa dimension internationale.

Pierre-Paul ZALIO, indique que les membres du Bureau ont eu l'occasion de parler de la nécessité d'ouvrir de façon plus dynamique les relations avec les professeurs de l'enseignement secondaire.

Il demande si le ministère souhaite s'exprimer, sachant que le CIPh est « un enfant » de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la Recherche et de la Technologie, et de Jacques Derrida.

Delphine PAGES-EL KAROUI tient à exprimer toute la gratitude de la DGÉSIP, et plus généralement du ministère, d'avoir bien voulu accueillir, au sein du Campus Condorcet, le Collège international de philosophie.

Pierre-Paul ZALIO, est sensible à ces remerciements, ainsi que Nathalie MAYET qui a œuvré à tous les aspects de cette intégration.

La délibération 2024-006 relative au règlement intérieur du Campus Condorcet : codification et intégration du Collège International de philosophie est adoptée à l'unanimité.

8. Régime de sujétions particulières (vote)

François TAVERNIER explique que ce dispositif RH doit permettre au Campus Condorcet d'indemniser les agents qui, au titre des missions du Campus Condorcet, sont amenés à travailler en dehors des heures habituelles.

La mesure prend son sens dans un établissement comme celui de l'EPCC vis-à-vis du nombre d'événements organisés. Il sera fait en sorte qu'elle soit mise en place immédiatement pour qu'elle puisse être mobilisée dès le prochain festival.

Ce sujet a été longuement discuté avec les organisations syndicales du Campus dans le cadre du CSA.

(Départ de Mme Christine NEAU-LEDUC à 12h35.)

Thomas JEAN- JOSEPH s'étonne du faible taux de coefficient lié à la compensation horaire dans le cadre des sujétions, qui peut être supérieur dans d'autres établissements ou d'autres collectivités.

Elsa NATHAN est d'accord sur le fait que ce point a été longuement discuté, puisqu'il était sur la table depuis trois ans.

De fait, des agents faisaient déjà des sujétions particulières, sans pouvoir avoir de compensation financière. C'est donc une grande avancée pour les agents du Campus Condorcet.

Toutefois, effectivement, le faible taux de compensation pose question dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des agents publics.

François TAVERNIER confirme que les organisations syndicales de l'établissement ont remonté cette demande par rapport à la proposition qui a été faite. Il leur a répondu en CSA qu'il s'agissait d'un taux moyen observable dans des établissements comparables et qu'il n'avait pas à ce stade de marge financière RH pour pouvoir proposer une indemnisation plus importante.

Mais, comme il a été fait mention, il s'agit déjà d'un mieux par rapport à la situation existante, puisque les sujétions n'étaient pas indemnisées jusqu'à présent.

Pierre-Paul ZALIO, ajoute que les élus pourront ultérieurement demander à rouvrir cette discussion dans le cadre du dialogue social, lorsque l'établissement aura une vue plus stabilisée de l'autonomie de gestion et de ses marges, sans préjuger de la manière dont elle déboucherait.

La délibération 2023-007 relative au régime de sujétions particulières est adoptée (3 abstentions).

9. Avenant n°3 au contrat de partenariat public-privé ayant pour objet la définition de modalités transitoires de gestion de la Maison des chercheurs (vote)

Pierre-Paul ZALIO, trouve que l'appellation « Maison des chercheurs » est impropre. En revanche, l'avenant au contrat va dans le sens d'une amélioration du service rendu.

Dans le cadre du partenariat public-privé, **François TAVERNIER** mentionne que la Maison des chercheurs avait pour objectif d'assurer un service, mais aussi d'être une source de revenus à la fois pour l'EPCC et pour le partenaire.

Sans doute qu'au moment des négociations du PPP, deux logiques se sont rencontrées : une logique de définition de besoins du côté de l'Établissement public et de ses membres, avec des quotas importants au bénéfice des chercheurs, et du côté de l'exploitant des attentes plus économiques qui l'ont amené à négocier une compensation par l'EPCC en cas de remplissage insatisfaisant. Par ailleurs, le partenaire Sérendicité bénéficie, par le contrat, d'une compensation des pertes économiques par une ressource garantie par l'EPCC.

Le résultat est que le modèle est non incitatif pour l'exploitant, puisqu'à partir d'un certain seuil, toute nuitée supplémentaire était une charge que l'EPCC couvrait par ailleurs.

Au moment de la définition des besoins, la vision était d'accueillir des académiques pour des longs séjours, de plusieurs mois. Or, la Maison des Chercheurs est à 3 longs séjours dont 1 qui ne relève pas de l'activité académique. Donc, ce mode d'hébergement, peut-être du fait de la crise sanitaire, n'a plus lieu d'être.

Des contraintes sont liées aussi au modèle de réservation. Pour la part qui n'était pas réservée aux établissements membres, il n'y avait pas de dispositif de réservation en ligne, comme sur le site Booking, ce qui en plus générait une charge.

L'insatisfaction est donc partagée, tant du partenaire, que de l'exploitant, de l'EPCC et de certains résidents.

Une réflexion a été menée, d'ailleurs sous la menace d'une fermeture de la Maison des Chercheurs pour laquelle l'EPCC ne pourrait pas s'opposer juridiquement. Un accord a été trouvé pour réaliser un avenant au contrat de partenariat public privé sur cette partie très encapsulée, qui avait été pensée dès l'origine pour être modifiée, sans avoir à toucher à toute l'architecture. Un expert hôtelier a été sollicité pour vérifier les mécanismes économiques qui sont derrière cet avenant qui a une durée expérimentale d'un an. Un bilan sera fait, à la fois en qualité de service et en rétribution économique pour chacune des parties, pour savoir si le modèle est viable.

Il est donc prévu que l'EPCC ne verse plus cette compensation du chiffre d'affaires. De plus, une négociation a été faite en cas de perte (ce qui serait très surprenant, notamment l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques) pour que la couverture de la perte par l'EPCC soit plafonnée à un maximum de 50 000 €. L'exploitant serait rémunéré à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires et l'EPCC serait rémunéré sur un reversement du résultat net après charges et produits.

Les conditions restrictives de réservations ouvertes aux extérieurs ont été assouplies, hors événement d'ampleur comme un colloque international qui pourrait mobiliser la Maison des Chercheurs sur plusieurs jours et pour lequel un quota de chambres pourrait être bloqué.

Les modes de facturation ont posé problème ces derniers mois, puisqu'en conformité avec le contrat de partenariat, la Maison des Chercheurs au cœur de l'été a décidé de ne plus accepter les paiements sur bon de commande. Il est donc nécessaire de référencer la Maison des Chercheurs, ce qui permettra de fluidifier le circuit.

Par ailleurs, pour la qualité de service, un réceptionniste sera présent 24h/24 et 7j/7.

(Départ de M. Michel HOCHMANN à 12h40.)

Romain HURET observe que le Président sera interpellé de nouveau au conseil d'administration de l'EHESS sur les dysfonctionnements de la Maison des Chercheurs. Il reçoit régulièrement des messages, de devis acceptés, puis refusés, limités dans le temps. L'incompréhension est forte de la part des chercheurs, qui s'inquiètent de voir que cette Maison des Chercheurs n'est en fait pas pour les chercheuses et les chercheurs.

Il est donc ravi de voir que des améliorations sont en cours.

Pierre-Paul ZALIO, mettra en exergue cette amélioration transitoire, qui permettra de d'envisager le futur, toutes les options étant ouvertes.

La délibération 2023-008 relative à l'avenant n°3 au contrat de partenariat public-privé ayant pour objet la définition de modalités transitoires de gestion de la Maison des chercheurs est adoptée (1 abstention).

10. Contrats, conventions et marchés signés (information)

Pierre-Paul ZALIO, note qu'aucune question n'est posée sur les contrats, conventions et marchés signés au titre de la délégation que le Conseil d'administration lui a donnée.

11. Points divers

Fabrice VIRGILI signale que le tri sélectif figure parmi les problèmes que les occupants peuvent rencontrer dans le cadre du PPP avec Sérendicité. En effet, un certain nombre de personnes font du tri sélectif mais, à l'arrivée, tout va dans la même poubelle.

Pierre-Paul ZALIO, est d'accord pour que ce point soit discuté en Comité de site.

François TAVERNIER signale que le tri sélectif fait partie des réalisations auxquelles la signature du protocole a été conditionnée.

En l'absence d'intervention supplémentaire, **Pierre-Paul ZALIO, président** lève la séance du Conseil d'administration à 12h45.

